dût être évalué que 25 c.; cependant cette appréciation serait très inférieure au prix réel du baliveau; nous allons le prouver.

Le baliveau est à la futaie proprement dite ce que le jeune recru est au taillis exploitable; c'est un produit qui n'a point atteint son point de maturité et qui n'a par conséquent qu'une valeur d'espérance que nous trouverons à l'aide du petit tableau ci-après.

Tableau pour servir à trouver la valeur actuelle d'un baliveau d'après celle qu'il aura un jour comme sur-taillis.

PÉRIODES des aménagemens de 5 en 5 années.	PRIX du sur-taillis, ou arbres de 2 âges.	PRIX du baliveau.	
années.		fr.	c.
10	1	0	67
15	1	0	56
20	1	0	45
25	1	0	37
30	1	0	31
35	1	0	25
40	1	0	21

Usage du tableau précédent.

Exemple. On demande quelle est la valeur présente d'un baliveau, dans un bois aménagé à 20 ans, où le sur-taillis, c'est-à-dire l'arbre de 2 âges, vaut moyennement 2 fr. 50 c.

Je fais cette proportion : Si 1 fr. à toucher dans 20 ans revient à 45 c. à recevoir présentement, à combien reviennent 2 fr. 50 c.?

En exécutant le calcul on trouve 1 fr. 12 c.

Donc le baliveau, qui d'abord ne nous paraissait pas valoir plus de 25 centimes comme arbre exploitable, vaut en réalité 1 fr. 12 c. comme production inhérente au sol.

On fera un calcul analogue pour les baliveaux de toute autre période d'aménagement; le prix actuel de ces arbres sera toujours en rapport avec leur valeur future.

§ III. — Evaluation des taillis, par induction des plus jeunes aux plus âgés.

Notre système d'estimation des forêts a pour base le *produit des coupes parvenues au terme de maturité;* telle est la donnée fondamentale de nos appréciations, tant pour le sol que pour la superficie.

Les jeunes recrus n'ont qu'une valeur d'espérance qui dépend entièrement de celle des taillis en maturité; c'est donc de l'évaluation de ceux-ci que nous devons partir pour conclure la valeur de ceux-là. Ce n'est point le taillis de 4, 5, 6 ans, etc., qui fournit la mesure de la valeur des taillis de 20 ou 25 ans, c'est au contraire de cette dernière valeur que nous faisons découler toutes nos évaluations, en les appuyant ainsi sur des données positives et susceptibles de vérification.

Notre méthode consiste à suivre l'échelle descendante des valeurs. Toutefois, elle fournit aussi le moyen de remonter l'échelle, ou de suivre la progression ascendante, mais seulement dans de certaines limites; par exemple, on peut déduire la valeur du taillis de 24 ans de la valeur des taillis de 20, 21, 22 ans, etc., parce que l'estimation des taillis de 20, 21 ou 22 ans, peut déjà être faite avec précision sur les *produits actuels*, tandis qu'il en est tout autrement des jeunes taillis, encore dénués de toute valeur immédiatement appréciable.

Supposons un taillis de 20 ans présentant une valeur estimative de 550 fr.; on demande à combien s'élèvera cette valeur si on laisse le taillis sur pied jusqu'à l'âge de 24 ans? Nous chercherons dans la table de l'aménagement à 24 ans (page 161), le nombre correspondant à 20 ans; ce nombre, qui est 762, formera le premier terme de la proportion suivante :

762 est à 1000, comme 550 fr. est à un 4e terme que nous trouverons de 721 fr. 80 c.

Pour vérifier cette solution, nous renverserons le problème en demandant combien vaut le taillis de 20 ans, dans un aménagement en 24 coupes annuelles, donnant un produit de 721 fr. 80 c. par hectare, à leur maturité?

Nous prendrons dans la table de l'aménagement à 24 ans le facteur constant 762

Nous le multiplierons par . . 721 fr. 80 c.

Produit. . 550,011 60

Retranchant 5 chiffres au lieu de 3, à *cause des 2 décimales du multiplicateur*, nous trouverons 550 fr. Tel est effectivement le prix *donné* du taillis de 20 ans; l'exactitude de notre solution est donc démontrée.

§ IV. — Evaluation du revenu des Futaies-sur-taillis.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, page 154, la futaie disséminée dans les taillis n'est point un revenu; c'est un capital qui, comme tous les capitaux, est le résultat de l'accumulation de *produits épargnés.* Lorsque ce capital est déterminé numériquement, il ne faut pour en trouver le revenu, que multiplier le chiffre qui l'exprime par le taux de l'intérêt.

Mais d'après quel taux convient-il d'estimer le revenu des futaies en croissance? en d'autres termes, quel est le degré d'intérêt qui se rapproche le plus de la progression que suit la valeur vénale des futaies-sur-taillis, dans les révolutions successives de l'aménagement? Nous allons chercher la solution de cette question.

Le Tableau ci-après présente, dans deux colonnes, la progression de la valeur des arbres de réserve, selon leur âge; et dans les colonnes suivantes la progression d'un placement, de 50 centimes prix moyen du baliveau dans un taillis aménagé à 25 ans; ce placement étant fait à trois taux différens, 3, 4 et 5 p. 0/0.